

Commune de
VAL DE CHAISE

Haute - Savoie

PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VAL DE CHAISE

Séance du lundi 07 avril 2025

L'an **deux mille vingt cinq** le sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VAL DE CHAISE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Sébastien SCHERMA, Maire de VAL DE CHAISE.

Noms	Présence	procurations	Observations
APONI Laurent	présent		
BOSC Mélodie	présent		
CARRIER Kelly	présente		
CARTIER Corinne	présente		
DUCRUET Alain	présent		
ELPHEGE Dina	absente		
GEORGET Mathieu	présent		
LEFEVRE Laëtitia	excusée	Sébastien SCHERMA	
LOCATELLI Florent	excusé	Kelly CARRIER	
LUCIANI Michel	présent		
MAIRE Nathalie	présente		
MERMIER Audrey	présente		
MERMIER François	présent		Arrivé à 19h45 / a pris part au vote à compter du point n°10
PECCOUD John	présent		
SCHERMA Sébastien	présent		
UTILLE Aurélien	présent		
VALLET Nicolas	absent		

Le quorum étant atteint, Mme Audrey MERMIER est nommée **secrétaire de séance**.

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'aucune décision n'a été prise au titre de l'article L. 2122-22 depuis la dernière séance.

Approbation des PV des 25 novembre 2024 et du 03 février 2025.

Le Conseil Municipal est informé de la démission de Mme Alexandra CUVEX MICHOLIN dont le Préfet a immédiatement été informé et prend acte du nouveau tableau du Conseil Municipal.

N° 2025-04-01 / FINANCES LOCALES - DÉCISIONS BUDGÉTAIRES :
Comptes de Gestion 2024 du Receveur Municipal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Approuve les comptes de gestion 2024 établis en concordance avec les opérations comptables réalisées par l'ordonnateur.

N° 2025-04-02 / FINANCES LOCALES - DÉCISIONS BUDGÉTAIRES
Compte administratif 2024 - Budget Annexe de l'Eau

** Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il ne peut pas prendre part au vote du compte administratif du Budget Annexe de l'Eau.*

Il propose au Conseil de désigner un Président de séance pour ce point de l'ordre du jour. Madame Kelly CARRIER, adjointe aux finances, est désignée à l'unanimité.

La Présidente donne lecture du compte administratif de 2024 du Budget Annexe de l'Eau, qui s'établit ainsi que suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT (EXPLOITATION)

Dépenses N	223 898,08 €
Recettes N	207 734,87 €
Résultats exercice N	- 16 163,21 €
(Art 002) Résultat antérieur N-1	18 335,61 €
Résultat à affecter	2 172,40 €
SECTION D'INVESTISSEMENT - Réalisations	
Dépenses	40 739,30 €
Recettes	77 257,68 €
Résultat exercice N	36 518,38 €
(Art 001) Résultat antérieur N-1	165 551,14 €
Solde d'exécution d'investissement (excédent + / déficit -)	202 069,52 €
Résultat SF+SI	20 355,17 €
SECTION D'INVESTISSEMENT : RESTES A REALISER	
Dépenses	- €
Recettes	- €
Besoin de financement RAR	- €
Solde des restes à réaliser (+ ou -)	- €
Solde d'exécution RI - solde RAR	- €
Besoin ou excédent de financement	- €

Madame CARRIER précise que le compte administratif tel que présenté est conforme dans ses écritures au compte de gestion établi par le comptable public compétent.

Conformément aux dispositions du CGCT, après le retrait de Monsieur Sébastien SCHERMA, Maire de Val de Chaise, la Présidente soumet au vote le compte administratif 2024 du Budget Annexe de l'Eau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Approuve le compte administratif 2024 du Budget Annexe de l'Eau.

N° 2025-04-03 / FINANCES LOCALES - DÉCISIONS BUDGÉTAIRES
Affectation du résultat 2024 au Budget Annexe 2025 de l'Eau

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Dit que le résultat de fonctionnement du CA 2024 du Budget Annexe de l'Eau est affecté au budget primitif BA-EAU 2025 de la façon suivante :

AFFECTATION DU RESULTAT SUR L'EXERCICE SUIVANT	
Rappel de la somme à affecter	2 172,40 €
Affectation en réserves (Recette investissement art 1068)	
Report en fonctionnement (Recette/déficit fonctionnement art 002)	2 172,40 €

N° 2025-04-04 / BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET ANNEXE DE L'EAU

SECTION EXPLOITATION

		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT EXERCICE	246 571,70 €	244 399,30 €
REPORTS	RAR DE L'EXERCICE PRECEDENT	0,00 €	0,00 €
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE	0,00 €	2 172,40 €
	TOTAL SECTION D'EXPLOITATION	246 571,70 €	246 571,70 €

SECTION INVESTISSEMENT

		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT EXERCICE (Y COMPRIS COMPTES 1064 ET 1068)	281 410,97 €	79 341,45 €
REPORTS	RAR DE L'EXERCICE PRECEDENT	0,00 €	0,00 €
	001 RESULTAT D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00 €	202 069,52 €
	TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	281 410,97 €	281 410,97 €
TOTAL DU BUDGET		527 982,67 €	527 982,67 €

Il est précisé que ce budget reprend les postes de recettes et dépenses habituelles.

A noter que des frais de personnel sont facturés du BP au BA de l'eau à hauteur de 50 000 € comme c'est le cas depuis plusieurs années.

La part demandée par le SNA cette année s'élève à 30 368.69 € comme l'an dernier également.

Les redevances à l'Agence de l'Eau sont relativement stables.

Il est proposé le versement d'une subvention de fonctionnement du BP au BA à hauteur de 65 073,66 €.

Cette subvention a dû être augmentée dans la mesure où le volet fonctionnement est difficile à équilibrer. Cela est dû notamment aux charges d'amortissements importantes ainsi qu'aux dépenses incompressibles.

Enfin, pour 2025, il est prévu une nouvelle campagne de changements de compteurs.

Une réflexion en vue de la hausse du prix de l'eau devra être menée l'année prochaine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE le budget primitif 2025** tel qu'exposé ci-avant

N° 2025-04-05 / FINANCES LOCALES - DÉCISIONS BUDGÉTAIRES Compte administratif 2024-Budget Principal

** Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il ne peut pas prendre part au vote du compte administratif du Budget Principal.*

Il propose au Conseil de désigner un Président de séance pour ce point de l'ordre du jour. Madame Kelly CARRIER, adjointe aux finances, est désignée à l'unanimité.

La Présidente donne lecture du compte administratif de 2024 du Budget Principal, qui s'établit ainsi que suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - Réalisations	
Dépenses N	1 366 361,41 €
Recettes N	1 507 531,10 €
Résultats exercice N	141 169,69 €
(Art 002) Résultat antérieur N-1	235 293,18 €
Résultat à affecter	376 462,87 €
SECTION D'INVESTISSEMENT - Réalisations	
Dépenses	370 454,05 €
Recettes	538 964,50 €
Résultat exercice N	168 510,45 €
(Art 001) Résultat antérieur N-1	293 512,09 €
Solde d'exécution d'investissement (résultat cumulé) excédent +	462 022,54 €
Résultats Sec Fonc + Sec Inv N	309 680,14 €
SECTION D'INVESTISSEMENT : RESTES A REALISER	
Dépenses	46 292,20 €
Recettes	- €
Besoin de financement RAR	- 46 292,20 €
Solde d'exécution RI - solde RAR (+ ou -)	415 730,34 €

Conformément aux dispositions du CGCT, après le retrait de Monsieur Sébastien SCHERMA, Maire de Val de Chaise, la Présidente soumet au vote le compte administratif 2024 du Budget Principal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2024 du Budget Principal.

N° 2025-04-06 / FINANCES LOCALES - DÉCISIONS BUDGÉTAIRES
Affectation du résultat 2024 au Budget Principal 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Dit que le résultat de fonctionnement du CA 2024 du Budget Principal, est affecté au budget primitif Budget Principal 2025 de la façon suivante :

AFFECTATION DU RESULTAT SUR L'EXERCICE SUIVANT :	
Rappel de la somme à affecter	376 462,87 €
Affectation en réserves (Recette investissement art 1068)	- €
Report en fonctionnement (Recette fonctionnement art 002)	376 462,87 €

N° 2024-04-07 / BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION EXPLOITATION

		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT EXERCICE	1 738 983,44 €	1 362 520,57 €
REPORTS	RAR DE L'EXERCICE PRECEDENT	0,00 €	0,00 €
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE	0,00 €	376 462,87 €
	TOTAL SECTION D'EXPLOITATION	1 738 983,44 €	1 738 983,44 €

SECTION INVESTISSEMENT

		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT EXERCICE (Y COMPRIS COMPTES 1064 ET 1068)	781 241,56 €	365 511,22 €
REPORTS	RAR DE L'EXERCICE PRECEDENT	46 292,20 €	0,00 €
	001 RESULTAT D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00 €	462 022,54 €
	TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	827 533,76 €	827 533,76 €

TOTAL DU BUDGET	2 566 517,20 €	2 566 517,20 €
------------------------	-----------------------	-----------------------

Concernant le fonctionnement,

Les prévisions de fonctionnement ont été revues légèrement à la hausse par précaution budgétaire.

Il est à noter que la hausse du coût des énergies devrait se contenir d'après les analyses, en particulier celui de l'électricité (groupement d'achat du SYANE).

L'ensemble des prix des fournitures diverses augmentent mais nous essayons de maintenir ces coûts en rationalisant nos dépenses (vigilance lors de la renégociation avec les prestataires, suivi de nos contrats ...etc).

Toutefois, dans un souci de bonne gestion, un travail est en cours afin de sécuriser nos revenus (revenus des immeubles) et pour revoir certains tarifs notamment.

Les charges de personnel augmentent du fait notamment de la reprise de la cantine mais également de la hausse

du SMIC, et de certaines mesures visant au maintien du pouvoir d'achat (prime pouvoir d'achat, hausse du point d'indice ...). Toutefois, un départ en retraite a eu lieu et a été remplacé au plus juste du besoin.

Des frais de personnels sont facturés au budget annexe de l'eau mais nous devons subventionner ce service également comme explicité dans les délibérations précédentes. Cette subvention a dû être augmentée dans la mesure où le volet fonctionnement est difficile à équilibrer. Cela est dû notamment aux charges d'amortissements importantes ainsi qu'aux dépenses incompressibles. Elle s'élève à 65 073,66 €.

Enfin, comme mis en place en 2023, et 2024, cette année encore une provision pour risque contentieux est prévue à hauteur de 75 000 € également afin de faire face à un contentieux datant du mandat dernier en matière d'urbanisme pour lequel la commune a commis une faute administrative.

Concernant les recettes de fonctionnement, elles sont relativement stables.

L'augmentation des bases fiscales assure toutefois un revenu supplémentaire à la Commune.

Une réflexion est en cours sur l'augmentation de certains tarifs afin que la Commune puisse faire face aux augmentations générales des prix.

Concernant le volet investissements,

Pour les recettes, certaines subventions sont attendues (d'autres demandées mais pas versées avec certitude cette année donc pas notées selon le principe de sincérité budgétaire).

Un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement a été rendu possible pour un montant de 109 594,08 € afin de financer les investissements 2025.

C'est ainsi que le budget est bouclé sans emprunt, dans la mesure notamment où ni les travaux de l'Aulp de Marlens, ni le projet de rénovation énergétique des bâtiments scolaires de Marlens ne pourront débuter en 2025.

Concernant les restes à réaliser 2024 il s'agit :

- des travaux informatiques 2024 à la Mairie,
- des travaux de la route de la Côte.

Concernant les investissements projetés, il s'agit de :

- Etude en vue du dépôt du PC des travaux de l'Aulp de Marlens,
- Phase 2 et 3 de l'enfouissement des réseaux,
- Sécurisation routière : finalisation de la sécurisation de la route du col de l'Epine et Passerelle de Cons Ste Colombe,
- Phase 3 du mur du cimetière,
- Entretien des routes forestières,
- Entretien des bâtiments communaux.
- Fosse de rétention de la route de la tour,
- Achat d'une tondeuse,
- Récupérateur d'eau à l'Alpage de l'Arpeyron,
- Chauffage locaux Colporteurs,
- Réfection du toit de l'école maternelle de Marlens et petits travaux aux écoles,
- Rachat de deux PC obsolètes à la Mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

- **APPROUVE le budget primitif 2025** tel qu'exposé ci-dessus.

N° 2025 04-08 / VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL POUR LE BUDGET ANNEXE DE L'EAU
--

Comme les années précédentes et par exception (population inférieure à 3 000 habitants), il vous est proposé de verser une subvention de fonctionnement depuis le Budget principal vers le budget annexe de l'eau afin d'équilibrer ce budget en fonctionnement. Cette somme est prévue au chapitre 65 du budget principal en débit et vient créditer le chap 75 du Budget annexe de l'eau.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le versement d'une subvention de 65 073,66 € du Budget principal au budget de l'eau pour 2025 et précise que les crédits nécessaires ont été prévus.

N° 2025-04-09 / VOTE DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX 2025

Monsieur le Maire explique qu'en raison de la revalorisation de la valeur locative des locaux industriels, des terrains et des locaux d'habitation (autres que résidences principales), le poids des impôts locaux va peser davantage sur le poids des administrés. Aussi, il propose au Conseil Municipal de donner son avis sur **une stabilisation des taux pour 2024 et pas d'augmentation afin de préserver ses administrés.**

PROPOSITION POUR 2025

Taxes directes locales VAL DE CHAISE	2025 Taux en % Proposition 0%	Pour mémoire 2023 et 2024	Pour mémoire 2021 et 2022	Pour mémoire Taux 2020	Pour mémoire Taux 2019	Taux moyen national 2022	Taux moyen départ. 2022
Taxe d'habitation	15.97 %	15.97 %			15.97	22.98	23.05
Taxe foncier bâti	22.77 %	22.77%	22.77	10.74	10.74	38.28	28.75
Taxe foncier non bâti	91.27 %	91.27%	91.27	91.27	91.27	50.44	66.91

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Accepte** la proposition du Maire,
- **Vote** une stabilisation des taux des impôts locaux (TH, TFB, TFNB) de la commune de Val de Chaise avec les taux suivants :

Taxes directes locales VAL DE CHAISE	Taux 2025 +0%
Taxe d'habitation	15.97 %
Taux de majoration Taxe d'habitation sur les Résidences secondaires	20 %
Taxe foncier bâti	22.77%
Taxe foncier non bâti	91.27%

N° 2025-04-10 / SUBVENTIONS ACCORDEES AUX AUTRES PERSONNES MORALES DE DROIT PRIVE (ASSOCIATIONS)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote les subventions pour 2025, ci-dessous :

Cpte	DETAIL SUBVENTIONS	MONTANT voté 2025
Art 65748	L'AGE D'OR	800 €
	PHILATHELIE	100 €
	ETRENNES DU FACTEUR	50 €
	JEUNES AGRICULTEURS 74 (tous les 2 ans)	250 €
	ASSOCIATION TOUTE PECHE	200 €
	UNC74	300 €
	TOTAL subventions associations	1 700 €

N° 2025-04-11 / FINANCES PUBLIQUES – Versement d'une subvention à l'Ecole de Cons ste COLOMBE

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 750€ à la coopérative scolaire de Cons Ste Colombe.

N° 2025-04-12 / FINANCES PUBLIQUES – Versement d'une subvention exceptionnelle à l'Association La CLIQUE de la Combe d'Ire

M. PECCOUD, membre du bureau ne prend pas part au vote

Afin de remercier l'association « LA CLIQUE de la Combe d'Ire » pour sa participation à la vie communale, M. le Maire propose de leur attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 100 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide du versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 100 € à la CLIQUE de la Combe d'Ire.

N° 2025-04-13 / FINANCES PUBLIQUES – Participation communale 2025 à l'Ecole des Arts Vivants

Depuis 2024, cette subvention a été réévaluée à hauteur de 1.80 € par habitant.

Cela donne donc pour Val de Chaise au titre de 2025 :

Population légale 2022 (population en vigueur au 1^{er} janvier 2025) = 1 401 hab (population mun)

$$\Rightarrow 1\,401 \times 1.80 \text{ €} = 2\,521,80 \text{ €}$$

A la majorité absolue des suffrages exprimés avec 1 voix CONTRE (M. Laurent APONI) et 5 ABSTENTIONS (Mmes Corinne CARTIER et Audrey MERMIER et MM. Michel LUCIANI, John PECCOUD et Alain DUCRUET), le Conseil Municipal approuve le versement de ces 2 521,80 €

N° 2025-04-14 / COMMANDE PUBLIQUE – Convention d'assistance technique à la production et à la distribution d'eau potable avec VÉOLIA pour 2025/2027

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le projet de convention à intervenir ci-joint,

Vote les crédits nécessaires,

Et autorise le Maire à la signer.

N° 2025-04-15 / convention de mandat – Opération de l'AFP : Alimentation en eau potable de l'alpage de l'Arpeyron

L'Association Foncière Pastorale / AFP du Mont Charvin nous avait proposé courant 2024 un programme de travaux visant à récupérer l'eau de toiture de l'Arpeyron pour un montant total de 18 799,46 €.

Le reste à charge pour la Commune serait de 3 759.89 € HT comme indiqué dans le projet de convention de mandat à intervenir.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le plan de financement de l'opération,

Approuve le projet de convention de mandat à intervenir dans ce cadre,

Autorise M. le Maire à la signer et le charge de l'exécution de cette décision.

N° 2025-04-16 / FINANCES PUBLIQUES– Demande de subventions pour la réfection du toit de l'école maternelle de Marlens

Monsieur Le Maire expose que suite à des fuites sur le toit de l'école maternelle une réparation provisoire a été réalisée.

Toutefois, il convient de procéder à une réfection définitive du toit en procédant au changement des liteaux et de l'ensemble des tuiles et de la zinguerie.

Ces travaux ont été chiffrés à 20 000 € HT

Ces travaux sont prévus pour courant 2025.

Aussi, il convient de délibérer pour demander une subvention du Conseil Départemental au titre du CDAS 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Charge le Maire de demander la subvention correspondante au Conseil Départemental ou à tout autre financeur,
Approuve le plan de financement des travaux,
Charge le Maire d'effectuer une demande de démarrage anticipé des travaux.

Infos et questions diverses

- Fête du lac le 26/07/2025,
- M. le Maire informe qu'il est en train de voir avec le Syane pour réactualiser le chiffrage de l'audit énergétique du bâtiment de l'école de Marlens.

Val de Chaise, le 08 avril 2025

La secrétaire de séance,

Audrey MERMIER



Diffusion :

- Conseil Municipal,
- Affichage,
- Site de la Commune : www.valdechaise.fr

Le Maire,

Sébastien SCHERMA.

